

LES ÉLECTIONS PARTIELLES



Le libéral Ghislain Maltais est donné gagnant dans Saguenay.



La candidate péquiste Jeannine Chéron reçoit l'encouragement du premier ministre Lévesque dans Saint-Jacques.

Sauf peut-être dans Saint-Jacques
Le PQ vogue vers la défaite

En janvier dernier, le premier ministre René Lévesque confiait aux membres du corps consulaire que son gouvernement n'entretenait guère d'espoir de remporter la victoire lors des élections partielles de Saint-Jacques, Charlesbourg et Saguenay.

Réjean Lacombe, correspondant du SOLEIL à l'Assemblée nationale, s'est rendu au cours des trois dernières semaines dans les circonscriptions de Charlesbourg, Saint-Jacques et Saguenay où se tiendront, lundi, des élections partielles. Il nous livre ici ses prévisions sur les chances des principaux candidats dans chacune de ces circonscriptions.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la fusion forcée de Baie-Comeau-Hauterive n'aura pas une influence déterminante sur les résultats de l'élection du 20 juin. La crise économique, combinée à l'héritage peu reluisant qu'a laissé M. Lessard en quittant la politique active, auront raison du Parti québécois.



réjean lacombe

Six mois plus tard, la prophétie électorale du chef du gouvernement est sur le point de se réaliser. A une exception près. La circonscription électorale de Saint-Jacques, ce bastion péquiste, a de fortes chances de résister aux assauts libéraux.

Quant aux circonscriptions de Charlesbourg et de Saguenay, M. Lévesque a raison de croire qu'elles font partie des "paradis perdus". Elles viendront s'ajouter à la liste noire du PQ. Comme un couteau dans la plaie, les péquistes n'oublient pas que depuis juillet 1978, ils ont perdu 13 élections partielles.

En décortiquant ce bilan, on se rend à l'évidence que le Parti libéral a conservé six des 13 sièges; en a enlevé trois au Parti québécois; trois autres sièges qui appartenaient à l'Union nationale sont passés aux libéraux et un autre siège qui appartenait au Parti national populaire a été remporté par le PLQ.

Toutefois, lors de l'élection générale de 1981, le Parti québécois arrachait aux libéraux trois circonscriptions que le PLQ avait gagnées lors d'élections partielles. Il s'agit de Maisonneuve, Johnson et Prévost.

Les malheurs péquistes

En fait, une multitude de bonnes raisons peuvent être invoquées pour expliquer la déconfiture péquiste. Et, parmi cet amalgame d'excuses, la crise économique et la crise sociale sont devenues les deux leitmotiv les plus utilisés par les péquistes pour expliquer élégamment le peu de fervor des électeurs à l'égard de leurs candidats.

Dans les trois circonscriptions électorales visées par les élections du 20 juin, on se rend rapidement à l'évidence que si la crise économique a solidement ébranlé les structures économiques de ces circonscriptions, elle a aussi durement touché la confiance des électeurs à l'endroit du gouvernement péquiste.

Fermetures d'usine, chômage, bien-être social, réductions salariales font partie du chapelet de récriminations que les électeurs de Saint-Jacques, Saguenay et Charlesbourg présentent aux autorités gouvernementales québécoises.

Ce vote de protestation qui se manifestera le 20 juin amènera en quelque sorte les électeurs de ces trois circonscriptions à jeter leur dévolu sur le Parti libéral. Non pas que cette formation politique représente en tous points les aspirations de ces électeurs. Mais elle devient rien de moins qu'une bouée de sauvetage, une sorte de raison plus ou moins avouée de "battre les péquistes".

Charlesbourg

C'est particulièrement vrai dans la circonscription de Charlesbourg. Plus d'un militant ou sympathisant

péquiste éprouve le goût de faire confiance en l'administration Lévesque. Lors de l'élection générale du 13 avril 1981, Denis de Belleval remportait une éclatante victoire grâce à une majorité de 5,998 voix.

Le 20 juin, il ne serait guère surprenant de voir cette majorité passer dans le camp libéral. Car, il ne fait aucun doute que le candidat libéral, Marc-Yvan Côté, l'emportera haut la main lundi soir.

Les fonctionnaires et les enseignants, qui représentent un tiers des 40,780 électeurs, n'ont pas pardonné au gouvernement Lévesque les "obligations sociales" qui leur ont été imposées par le parti au pouvoir. Peut-être ne voteront-ils pas tous en faveur du candidat libéral. Mais une forte proportion d'entre eux s'abstiendront de voter en guise de protestation. Un peu à l'image de ce qui est survenu dans Louis-Hébert en avril 1982.

Le candidat péquiste André Gingras et son équipe tenteront tout au plus d'éviter que cette tourmente n'emporte les meubles. On aurait cru, en cours de campagne, que le candidat "indépendant-in-dépendantiste", Jacques Daigle, cause encore plus de tort au Parti québécois. Malgré le fait que ce dernier ait mené une solide campagne électorale, il ne réussira guère à ébranler la décision déjà arrêtée des électeurs de Charlesbourg.

Quant aux trois autres candidats, Jacques Arteau de l'Union nationale, René-Lucien Lapointe du Parti nationaliste humain et Joseph Ranger du Crédit social uni, tout au plus réussiront-ils à se partager les miettes.

Saguenay

Par ailleurs, en dépit du fait que la circonscription électorale de Saguenay est considérée depuis 1970 comme une forteresse péquiste inexpugnable, il n'en reste pas moins que l'élection partielle du 20 juin est susceptible de causer la plus importante défaite électorale du Parti québécois.

L'ancien député et ministre Lucien Lessard y a régné en maître pendant 12 ans. Sa panoplie électorale est fort éloquente. En 1976, Lucien Lessard remportait la victoire grâce à une majorité de 11,212 voix. En 1981, cette majorité était ramenée à 8,930 voix. Et, lors du référendum de mai 1980, le OUI l'emportait avec une majorité de 5,398 voix.

Dans les faits, cette élection partielle du 20 juin aurait pu devenir une simple question de formalité. Mais rien de tel risque de se produire. Le libéral Ghislain Maltais semble réussir à canaliser le mécontentement des 34,277 électeurs de Saguenay à l'endroit du gouvernement de René Lévesque.

Il n'aura toutefois pas la vie facile. La scission chez les libéraux, qui a propulsé à l'avant-scène de la campagne électorale l'ancien député libéral et candidat défait au congrès à l'investiture du PLQ, M. Pierre Maltais, risque fort d'amorceler la victoire libérale. Tribun sans pareil, Pierre Maltais risque aussi, en dehors de Baie-Comeau, de ravir passablement de votes à la candidate du PQ, Mme Johanne Isabel.

Saint-Jacques

Enfin, la circonscription de Saint-Jacques pourrait fort bien devenir le baume sur les plaies électorales du Parti québécois. Non pas que les électeurs de cette circonscription n'aient rien à reprocher au gouvernement péquiste. Tout au contraire. Mais, c'est davantage l'élection souvenir où, en filigrane, apparaît l'image de l'ancien député-ministre Claude Charron.

C'est cette circonscription qui pourrait en quelque sorte mettre un terme à la série noire du PQ. Mais la victoire n'est pas dans le sac. La candidate péquiste, Mme Jeannine Chéron, ancienne secrétaire de M. Charron, ne réussira à protéger l'acquis péquiste que par la peau des dents.

La circonscription de Saint-Jacques est aussi un château fort péquiste depuis 1970. Claude Charron a remporté la victoire en 1976 et en 1981 grâce à des majorités de 7,180 et de 7,585 voix. Lors du référendum, le OUI devait également l'emporter avec une majorité de 2,028 voix.

Mais le candidat libéral, Serge Champagne, qui a été imposé par le chef intérimaire du Parti libéral, doit affronter non seulement un adversaire péquiste mais également des "ennemis libéraux".

Toutefois, si les péquistes espèrent remporter la victoire le 20 juin, il faudra absolument qu'ils réussissent le tour de force de faire voter les 32,750 électeurs.



Les principaux candidats à l'élection partielle dans Charlesbourg: le libéral Marc-Yvan Côté (à gauche), le péquiste André Gingras (au centre), l'unioniste Jacques Arteau (en haut à droite) et l'indépendant Jacques Daigle (en bas à droite).

La visite de René Lévesque en France Quelques nuages à dissiper...

Le premier ministre René Lévesque se rend, vendredi prochain, en visite officielle en France où il rencontrera notamment le président François Mitterrand et le premier ministre Pierre Mauroy. Michel David, qui accompagnera M. Lévesque, rend compte des principales questions qui seront au cœur des discussions.

La question de la représentation du Québec à un éventuel sommet des Etats francophones et le projet d'aluminerie de Bécancour seront les deux éléments majeurs de la visite officielle que le premier ministre Lévesque effectuera à Paris dans une semaine.



michel david

Qu'il s'agisse ou non de provocation, M. Pierre Trudeau a réussi à causer un certain émoi à Québec en annonçant, à la fin du sommet économique de Williamsburg, qu'il s'était entendu avec M. François Mitterrand pour relancer le projet de sommet francophone, premier pas vers la création d'un "commonwealth" francophone, dont l'idée avait jadis été lancée par l'ancien président du Sénégal, M. Léopold Sédar Senghor.

Au prix de querelles incessantes avec Ottawa, Québec a réussi à se donner un début de personnalité internationale dans le monde francophone. Mais cela n'a été rendu possible que par le soutien apporté par la France. Si jamais elle lui retirait cet appui, le statut international du Québec serait ramené à celui du Nouveau-Brunswick.

Sur le plan intérieur, le Parti québécois compte d'abord et avant tout sur la reprise économique pour remonter la pente électorale, et il a fait du projet d'aluminerie de Bécancour, en association avec le groupe nationalisé français Pechiney-Ugine-Kuhlman, le symbole de cette reprise.

Depuis la visite du premier ministre français Pierre Mauroy, il y a plus d'un an, le projet n'a pas avancé beaucoup. La signature d'une entente sur la vente d'électricité — dont on ignore d'ailleurs les termes exacts — était certainement un pas

dans la bonne direction mais ne constituait en rien un engagement de la part des Français.

Bien que le président de la Société générale de financement, M. Jean-Claude Lebel, et M. Lévesque lui-même aient indiqué que le projet n'avait pas atteint le stade du non-retour, on peut facilement imaginer que le premier ministre s'est organisé pour ne pas revenir de Paris les mains vides.

L'énigme socialiste

En avril 1982, le premier ministre de France, M. Pierre Mauroy, avait déclaré que le Québec devait participer à toutes les instances de la francophonie "dans les conditions qu'il juge acceptables".

Dès lors, on en avait conclu que le gouvernement socialiste du président Mitterrand conserverait à l'égard du Québec l'attitude bienveillante qui avait été celle de tous les gouvernements français depuis de Gaulle. Sinon le militantisme du général, du moins la "non-indifférence" de M. Giscard d'Estaing.

Mais en s'associant à M. Trudeau pour relancer l'idée d'un "commonwealth" francophone, M. Mitterrand a semé le doute dans les esprits. Le premier ministre canadien aurait-il eu raison en déclarant l'an dernier que "l'hypothèque gaulliste" était maintenant levée?

Il a fallu quelques jours avant que Paris ne précise que les pourparlers relatifs à la tenue d'un sommet des Etats francophones n'en étaient encore qu'à la phase préliminaire et que la question de la représentation du Québec n'avait pas même été discutée entre MM. Trudeau et Mitterrand. Il faut cependant dire que le gouvernement français, aux prises avec une conjoncture économique et sociale difficile, a autre chose à faire que de se mêler encore une fois des chicanes entre Québec et Ottawa.

Mais il reste que personne au gouvernement français n'a publiquement réitéré les assurances

données l'an dernier par M. Mauroy. La version officielle est plutôt que le problème de la représentation québécoise doit être réglé de ce côté-ci de l'Atlantique, ce que pense également M. Pierre Trudeau.

Cette soudaine neutralité française a suffi à créer de l'inquiétude à Québec et le premier ministre Lévesque a indiqué son intention de dissiper "le flou" qui entoure cette question à l'occasion de sa visite à Paris.

Entre-temps, on évite d'aborder le sujet dans les milieux gouvernementaux. Le ministre des Affaires intergouvernementales, qui devait accorder une entrevue au SOLEIL au retour de son voyage préparatoire à Paris, au début de juin, a décidé de l'annuler. Dans la capitale française, le délégué général du Québec, M. Yves Michaud, a lui aussi décidé de ne faire aucun commentaire avant la visite du premier ministre.

Les propos tenus l'an dernier par M. Mauroy avaient rassuré, mais on se demande à nouveau si le président Mitterrand, que sa conception du socialisme rend méfiant à l'égard de tout nationalisme, n'a pas décidé de prendre quelque distance vis-à-vis des encombrants cousins d'Amérique, alors que les impératifs économiques plaident davantage en faveur d'un rapprochement avec le gouvernement fédéral.

Le spectre de Sidbec

Si on prend pour acquis que le premier ministre rentrera de Paris avec un accord sur le projet d'aluminerie de Bécancour, il reste à voir quelles en seront les conditions.

A l'Assemblée nationale, le député libéral de Mont-Royal, M. John Ciaccia, a brandi le spectre de SIDBEC en déclarant que ce projet présentait trop de similitudes avec la malheureuse aventure sidérurgique pour qu'il puisse ne pas s'en inquiéter: absence de garantie quant à l'implication française et au coût d'un projet évalué actuellement à \$1,5 milliard, débouchés très incertains, expertise québécoise inexistante en matière d'aluminium.

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, qui a pris le dossier en main depuis un bon moment, se rendra à Paris dès le 22 juin, cinq jours avant le début de la visite officielle du premier ministre, pour négocier les termes de l'entente éventuelle.



Lors de sa dernière visite officielle en France, en 1980, René Lévesque avait inauguré la toute nouvelle Place du Québec, en présence du maire de Paris, Jacques Chirac.

La volonté du gouvernement de mener ce dossier à terme dans les plus brefs délais ne fait aucun doute. Et pour le démontrer, il a présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi qui autorise la SGF à souscrire une première tranche de \$150 millions au capital-action de l'entreprise, un geste que l'Opposition a qualifié de prématuré à ce stade-ci des négociations avec Pechiney.

Elle craint en effet que pour assurer la réalisation d'un projet dont il a voulu faire le symbole de la relance, le gouvernement ne soit prêt à consentir aux Français des conditions qui pourraient entraîner le Québec dans une entreprise aussi désastreuse que l'a été SIDBEC.

Hydro-Québec s'est engagé à fournir l'électricité nécessaire à moitié prix, ce qui est déjà le cas pour la compagnie Reynolds, à Baie-Comeau. Mais il faudra peut-être davantage pour convaincre Pechiney. Sous un gouvernement so-

cialiste, il est en effet assez délicat pour une société d'Etat d'ouvrir une usine à l'étranger alors qu'elle s'appête à fermer ses installations en France, particulièrement dans le climat socio-politique qui règne actuellement en France.

La visite de M. Lévesque sera également l'occasion de faire le point sur la coopération économique avec la France, vers laquelle le Québec a exporté pour \$300 millions en 1982, ce qui la place au sixième rang des clients internationaux du Québec, après les Etats-Unis, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Japon.

On procédera enfin à la signature de nouveaux accords dans différents domaines, dont aucun ne sera cependant comparable en importance à celui avec Pechiney. Le plus important de ces accords "mineurs" sera vraisemblablement celui qui portera sur les échanges informatiques.

Pierre-Paul Roy critique la démarche de la CSN Le mouvement syndical dans l'impasse

Considéré dans les instances de la CSN et par la direction de la centrale comme l'un des principaux porte-parole de l'"opposition", Pierre-Paul Roy critique ouvertement l'orientation actuelle de la centrale. Georges Angers l'a rencontré à l'occasion du congrès spécial d'orientation de la Fédération des Affaires sociales où il occupe le poste de vice-président pour la région de Montréal, qui compte 32.000 membres.

L'expression "débat d'orientation politique" est probablement celle qui revient le plus souvent dans la bouche de Pierre-Paul Roy.



georges angers

Militant à l'UGEQ (Union générale des étudiants du Québec) à la fin des années 1960, puis au MSA, devenu par la suite Parti québécois, et enfin en 1977 à la Ligue communiste marxiste-léniniste, devenue ensuite le PCO (Parti communiste ouvrier) jusqu'à sa dissolution, Pierre-Paul Roy a suivi un cheminement rempli de débats d'orientation politique.

Etiqueté "gauchiste" à la CSN en raison de cette appartenance à un groupe politique d'extrême-gauche, Pierre-Paul Roy, devenu vice-président de la Fédération des Affaires sociales l'autome dernier, ne se fait pas de problème de conscience entre son action politique et son action syndicale. "J'ai toujours conçu mon engagement politique comme une continuité de mon engagement syndical. C'est à la CSN que j'ai appris cela".

Ce n'est d'ailleurs pas d'hier, souligne-t-il, que des militants syndicaux se sont engagés dans des alternatives politiques; Marcel Pépin et le Mouvement socialiste, Michel Chartrand et le Bloc populaire, et combien d'autres encore?

Quant à ses pratiques syndicales (on lui reproche d'avoir été l'un des animateurs de ce que l'on a appelé le "caucus de la FAS", un re-

groupement de militants perçu comme une structure syndicale parallèle), Pierre-Paul Roy réplique: "Que des militants se réunissent sur des bases d'affinités, fassent des débats entre eux et les amènent dans les instances, je trouve cela plus démocratique que de partir d'en haut, de passer par-dessus tout le monde sans débattre avec personne et de s'en aller dans les journaux" (allusion au "Message aux militants" de l'exécutif de la CSN).

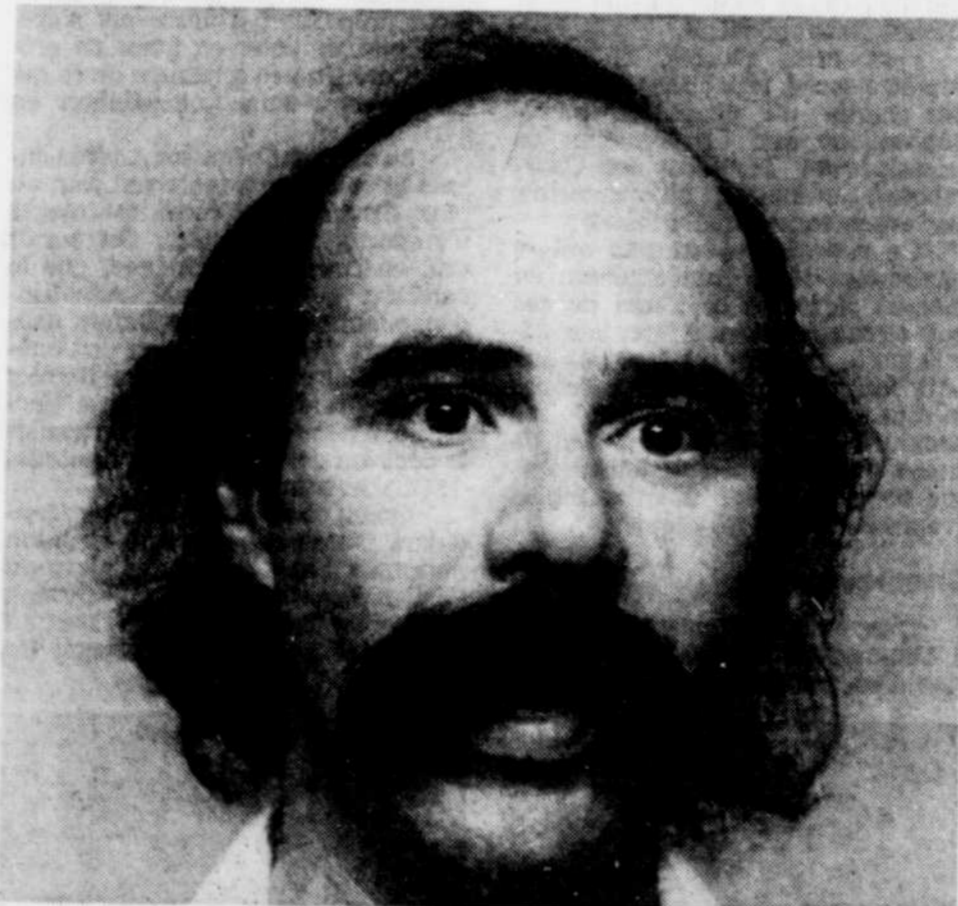
Critique

D'ailleurs lorsque le président de la CSN, Donatien Corriveau, eut terminé la lecture du "Message aux militants" au Conseil confédéral la semaine dernière, Pierre-Paul Roy fut l'un de ceux qui n'ont pas applaudi et ce pour plusieurs raisons.

Il reconnaît certes qu'il s'agissait d'un geste politique courageux de la part de l'exécutif de la CSN et qui avait le mérite de reconnaître qu'il existe un problème d'orientation dans la centrale.

Cependant Pierre-Paul Roy n'est d'accord ni avec le contenu du message ni sur la façon de le diffuser. Selon lui, ce document témoigne de l'impasse dans laquelle se trouve le mouvement syndical québécois depuis six ou sept ans.

Il se dit étonné et considère comme un recul l'affirmation contenue dans le "message" de l'exécutif selon lequel le rôle fondamental du mouvement syndical est de négocier des conventions collectives pour ses membres. Pour Pierre-Paul Roy, il s'agit là d'une déviation par rapport aux orientations fondamentales de la centrale tracée par les différents congrès. On se rappellera "Ne comptons que sur nos propres moyens" et l'option socialiste adoptée par la centrale.



Pierre-Paul Roy, vice-président de la FAS pour la région de Montréal.

Le Soleil, Jean Vallières

Plus grave, estime-t-il, ce changement d'orientation, opéré sous le couvert d'une nouvelle approche stratégique, constitue la principale raison pour laquelle le mouvement syndical se retrouve dans une position défensive, isolé dans la société et aux prises avec une crise de crédibilité à sa base.

PQ et crise

Pierre-Paul Roy soutient que l'arrivée du Parti québécois au pouvoir en 1976 a conduit le mouvement syndical dans un cul-de-sac politique qui s'est davantage révélé à la faveur de la crise.

Avant l'arrivée du Parti québécois au pouvoir en 1976, soutient-il, la lutte syndicale avait une perspective politique. "Mais avec l'arrivée au pouvoir du PQ, la stratégie d'opposition au gouvernement s'est

transformée en une stratégie de concertation".

A travers les sommets sectoriels, les grands sommets, les organismes paritaires et jusqu'au Fonds de solidarité de la FTQ, le mouvement syndical a été entraîné dans une impasse politique, explique Pierre-Paul Roy. Le PQ s'était approprié du projet de société du mouvement syndical; l'action politique des syndicats devenait paralysée.

Il est d'ailleurs caractéristique, selon lui, qu'on ait pratiquement abandonné, dans le mouvement syndical, "une tradition d'éducation, de débats, de conscientisation des travailleurs syndiqués en même temps qu'on a abandonné une tradition de débats publics, de débats politiques et de présence du mouvement syndical dans les grandes questions".

Paralysé dans son action politique, le mouvement syndical s'est révélé incapable de réagir autrement que sur la défensive lorsque la crise a

commencé à frapper les travailleurs, explique Pierre-Paul Roy.

Echec des négociations

Pour éviter l'échec des négociations et la défaite essuyée par les syndiqués du secteur public, il aurait été nécessaire d'abord de réaffirmer l'orientation fondamentale du mouvement syndical, la promotion d'une société nouvelle, de ressusciter l'adhésion à ce projet et d'arrêter les stratégies en conséquence.

"Mais le mouvement syndical, à cause de ses divergences d'orientation et d'attitude à la fois vis-à-vis du PQ comme parti politique au pouvoir et vis-à-vis de la crise, n'a pas su mettre à profit toute la période pendant laquelle le gouvernement a préparé l'opinion publique, fignolé ses arguments, fait une propagande tapageuse et mis en place les mécanismes répressifs nécessaires pour atteindre ses objectifs. Tout ce qu'on avait comme réponse syndicale, c'était: on veut négocier, on est prêt à vous rencontrer dans des sommets, il faut mettre en place des mécanismes de concertation. Le mouvement syndical était complètement sur la défensive".

Se référant à ceux qui étaient responsables de la stratégie syndicale, Pierre-Paul Roy interroge: "S'ils croyaient à ce moment-là qu'il fallait remettre en question la stratégie classique de négociation, s'ils croyaient qu'on ne pouvait exercer notre rapport de force dans le secteur public, s'ils croyaient que la négociation devait nécessairement se dérouler dans un cadre politique différent, c'est-à-dire dans le cadre de négociations nationales, s'ils croyaient que la seule façon de se solidariser public-privé c'était également dans le cadre des négociations nationales, pourquoi alors ce débat n'a-t-il pas été fait clairement?"

La réponse lui vient presque spontanément: par manque de courage politique. Parce que, selon Pierre-Paul Roy, la majorité des militants, la majorité des membres de la CSN aurait rejeté cette approche de concertation et retenu celle de la tradition militante et politique de la centrale.

Denise Leblanc-Bantey, ministre de la Fonction publique Partir... c'est vivre un peu

En politique, la règle veut que ceux qui se trouvent un îlot de pouvoir s'y accrochent à tout prix. L'attitude de la ministre de la Fonction publique, Denise Leblanc-Bantey, devient de ce fait presque exceptionnelle. Après avoir mené la part du dossier qui lui revenait dans les négociations du secteur public, madame Leblanc-Bantey ferme boutique. Un hara-kiri collectif décidé dans la perspective d'une meilleure gestion de cette vaste entreprise qu'est le gouvernement. Ghislaine Rheault a rencontré la députée-ministre des Îles-de-la-Madeleine.

A l'entrée de ses quartiers du ministère de la Fonction publique, les photos des ministres qui s'y sont succédés depuis 1969 sont accrochées au mur: Marcel Masse y voisine Raymond Garneau, Jean-Paul L'Allier, Jean Cournoyer, Denis de Belleval et François Gendron.



ghislaine rheault

La photo de Denise Leblanc-Bantey, ministre depuis les élections de mai 1981, sera la dernière de cette galerie. D'ici quelques mois, une fois la nouvelle loi adoptée, le ministère fermera boutique et ses fonctions seront réparties entre le Conseil du trésor et un Office des ressources humaines.

En préparant ce projet de loi, Denise Leblanc-Bantey et son équipe ont procédé à un "hara-kiri" collectif qui surprend: on est plutôt habitués à des ministres et des lieutenants qui se cramponnent à leur poste et sont prêts à des bassesses pour conserver ou en décrocher un plus prestigieux.

Dès sa nomination, il est apparu à Denise Leblanc-Bantey que le ministère de la Fonction publique devrait disparaître. Ce fut une réaction "intuitive" en lisant la loi 50 adoptée en 1978 mais qu'on a dû revoir de "a" à "z" trois ans plus tard. Il y avait beaucoup de responsabilités confiées au MFP: gestion du personnel, négociation des conventions collectives, mais sous la supervision du Conseil du trésor.

La disparition du ministère sera une réponse à ces dédoublements. De plus, si on veut humaniser la machine, faire sauter un paquet de règlements, donner un meilleur service aux citoyens, il est impérieux de décentraliser la gestion du personnel et de redonner plus de marge de manoeuvre aux ministères. Dans cet esprit nouveau, le MFP n'a plus sa place. Et les administrateurs de la fonction publique ont été les premiers à en recommander le dé-

mantèlement. Le premier ministre a annoncé la disparition du ministère lors du dernier discours inaugural. Le projet de loi devrait — si c'est encore possible — être déposé d'ici la fin de la session.

La fille des îles

Il y a deux ans, la nomination de Denise Leblanc-Bantey a surpris bien du monde. Et la ministre admet que des bonzes, sans jamais le manifester ouvertement, ne l'ont pas prise d'emblée au sérieux.

"Pour arriver à la Fonction publique, j'avais tous les handicaps, dira-t-elle: c'est la première fois qu'on se risquait à envoyer une femme dans ce monde d'hommes. J'étais jeune, je venais des îles. Je prétends que si j'avais été avocate, née à Québec ou à Montréal, élevée dans les collèges privés, ça aurait créé un autre style de mentalité. Dans ces cas, on concède plus facilement le bénéfice du doute.

"Comme députée des îles et ministre de cette boîte, j'ai dit souvent me sentir comme un funambule", raconte-t-elle. Les Madelinots lui communiquent directement leurs réactions, comme elle l'a vu encore récemment au cours de la bataille de Madelipêche. C'est différent à Québec, dans la fonction publique, où on apprend à masquer beaucoup, où les apparences comptent, où on entretient un grand souci de respectabilité. Il est difficile à Québec de percevoir les gens correctement. Dans la fonction publique, les relations sont impersonnelles, de même que la façon d'aborder les problèmes.

Dans cette jungle, elle a assimilé vite les règles du jeu, comme on l'a vu au cours des périodes intenses des négociations récemment ou lorsqu'elle a défendu certains règlements visant à l'égalité en emploi ou au rangement par niveau par exemple. Mais elle demeure réfractaire à l'approche légaliste qui caractérise la gestion du personnel et que la nouvelle loi tentera de corriger. On ramènera par exemple à quatre ou cinq les quelque 300 règlements parmi lesquels il faut actuellement se débêtrer.

"J'ai toujours voulu aborder les problèmes en imaginant les humains derrière les numéros de règlement. Ce n'est pas facile. En agissant ainsi tu chambardes toute la sécurité qui s'est développée autour d'un tel système."

Elle dit avoir ressenti souvent l'impuissance qui découle d'un système où tout est encadré, rigide, aseptisé, où pour régler le cas d'un employé, il faudrait qu'on en déränge 30.000 autres. Et elle a trouvé douloureux de ne pas pouvoir régler certains problèmes en dépit du bon sens. "J'ai vu deux fois où il a fallu faire un règlement pour régler le cas d'une personne. C'est complètement maniaque!" lance-t-elle.

Elle espère que désormais on pourra trouver dans chaque ministère des solutions plus imaginatives, plus proches du monde.

Ne craint-elle pas que l'arbitraire ne prenne le dessus? "Entre l'arbitraire humain et celui des règlements je préfère le premier. Au moins les individus peuvent se défendre au lieu de se buter à une norme. Il faut prendre pour acquis que les gens sont de bonne foi."

Elle estime que les individus sont maintenant mieux outillés pour se défendre. Il y a 10 ans, le pistonnage politique faisait partie des mœurs dans la fonction publique. Cela explique que la loi 50 en matière de recrutement par exemple, soit allée aussi loin dans sa rigidité. Mais on ne pourra plus revenir au patronage politique ou au pistonnage administratif (qui est aussi dangereux) parce que les gens sont vigilants et mieux armés. C'est pourquoi elle croit justifié d'assouplir les règles pour donner plus de marge de manoeuvre aux administrateurs. "Avec les balises qu'on s'est données, il ne faut pas craindre d'humaniser la machine."

Des batailles

Durant son court règne... pourtant l'un des plus longs chez les ministres de la Fonction publique depuis 1969, elle a vécu la période intense des dernières négociations. Ce qui s'est négocié, au plan normatif, c'est ce que voulait le ministère de la Fonction publique dit-elle. "Mise à part la question salariale qui était entre les mains du Trésor, c'est le ministère qui a piloté les négociations au plan normatif."

"Sur des objectifs de fond auxquels je croyais, comme la protection des bas salariés, le classement moquette, je peux dire que j'ai gagné des batailles. Contrairement à ce qu'on croit, dit-elle, on ne refuse pas d'écouter une femme ministre parce qu'elle défend des dossiers de fem-



"Tous les rêves sont permis..."

mes. Mais il faut négocier. C'est ça la "job" d'un ministre, de défendre ses dossiers. Il faut mener des batailles vigoureuses, tout comme les autres ministres ont à le faire. Je dirais qu'on est moins paternaliste qu'avant, alors qu'on ne discutait pas d'un dossier de peur d'avoir l'air sexiste."

A cet égard, elle ne partage pas le jugement de madame Lise Payette à l'endroit du Conseil des ministres. Mais cela ne veut pas dire qu'elle ne se soit pas sentie souvent isolée. On a l'impression parfois d'être sur une autre planète, parce qu'on n'est pas préoccupée des mêmes valeurs. C'est à cela que tient l'isolement.

Le large

Quel rôle l'attend, une fois que son ministère sera liquidé? "C'est le dernier de mes soucis", lance-t-elle spontanément. Elle ne se sentirait nullement dévalorisée en occupant

un siège de député. "Si cela arrivait, la société ne serait pas dure pour moi comme elle l'est pour les ex-ministres masculins. La société ne leur permet pas de descendre de leur échelle. Il leur faut toujours être au sommet. Nous les femmes sommes plus aptes à recommencer."

Pour l'instant elle veut se payer le "luxe" de ne pas penser à son avenir. "Je ne veux même pas penser à ce que je ferai une fois sortie de la politique."

A 33 ans, après sept années au Parlement, elle dit avoir beaucoup payé en diminution de qualité de vie. Rien ne la retient de force à ce métier, comme rien ne l'en exclut. Elle profite de cette liberté face à l'avenir qui lui vient de son tempérament, et de son héritage culturel. "Aux Îles-de-la-Madeleine, il n'y a pas d'obstacles qui arrêtent le regard. Tous les rêves sont permis. Tu peux imaginer ce que tu veux derrière l'horizon."

La réglementation sur les services de garde à l'enfance Les garderies privées s'entêtent!!!

Après plus de deux ans de consultations ponctuées d'âlés de tout ordre, le projet de réglementation sur les services de garde à l'enfance devrait enfin être soumis au Conseil des ministres, la semaine prochaine. Officiellement, seul l'intérêt des jeunes inscrits en garderie devrait se retrouver au centre des discussions.



pierre boulet

En réalité cependant, les ministériels seront appelés à trancher un débat politique qui s'enlène, et qui met en cause des intérêts bien plus terre-à-terre que le seul bien-être des enfants.

Depuis l'adoption de la loi sur les services de garde à l'enfance, en décembre 1979, tous les intervenants du milieu se sont constamment entendus sur la nécessité de soumettre les garderies du Québec à une réglementation rigoureuse. C'est d'ailleurs le seul point d'entente entre les différents groupes représentés au dossier.

Le désaccord est venu du contenu du projet de réglementation. La chienne dure depuis décembre 1980. C'est à cette date en effet qu'a été rendue publique pour consultation la première version de l'avant-projet de réglementation. Au cours des deux années et demie qui ont suivi, plusieurs facteurs ont empêché ou retardé l'adoption des règlements: périodes de consultation, transfert de juridiction des garderies (qui sont passées des Affaires sociales à la Condition féminine), changement de leadership à l'Office des services de garde à l'enfance (Mme Stella Guy a succédé à Mme Lizette Gervais, au poste de présidente de l'organisme).

Le désaccord sur le contenu de la réglementation proposée s'est cris-

Après deux ans et demi de consultations et de tergiversations, le projet de réglementation sur les garderies du Québec devrait être soumis au Conseil des ministres bientôt, probablement la semaine prochaine. Proposé par l'Office des services de garde à l'enfance, le projet de règlements fait face à une opposition farouche des garderies privées. Au coeur du débat: le bien-être des enfants... mais aussi les intérêts économiques des garderies privées. Pierre Boulet trace une esquisse de l'échiquier sur lequel devra jouer le gouvernement.

tallisé autour de deux points principaux: le ratio personnel / enfants et le ratio espace / enfants dans les garderies. Un troisième point semble lui aussi alimenter le litige: la formation du personnel des garderies.

Les intervenants

Au coeur du débat, on dénombre cinq intervenants clés:

1 — **La ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Pauline Marois.** C'est d'elle que relèvent les services de garde à l'enfance. C'est elle, donc, qui défendra le projet de réglementation au Conseil des ministres.

2 — **L'Office des services de garde à l'enfance.** Le conseil d'administration de l'organisme est composé de 17 personnes (dont des parents-usagers et des membres oeuvrant dans les services de garde). L'office doit veiller à ce que soient offerts des services de qualité dans le domaine de la garde à l'enfance. C'est cet organisme qui a conçu le projet de réglementation sur les garderies.

3 — **L'Association des propriétaires de garderies du Québec.** Cet organisme représente la centaine de garderies privées du Québec. Depuis trois ans, l'association mène une guerre de tranchées assortie d'une campagne de presse contre le projet de réglementation. Le coût économique des contraintes amenées par le projet de règlement condamnerait les garderies privées à une mort certaine, soutient l'association. Les garderies privées accusent en outre la ministre Marois, l'Office des services de garde à l'enfance et les

fonctionnaires en général de favoriser les garderies sans but lucratif au détriment des institutions privées.

4 — **Les garderies sans but lucratif** (subventionnées ou non, selon le cas). On en dénombre 407 en mars dernier, soit 272 de plus qu'en décembre 1976. Rassemblées sur la base de "regroupements régionaux", ces garderies ont développé une problématique plus sociale qu'économique, le profit étant écarté de leurs objectifs. Certains regroupements ont proposé des amendements au projet de réglementation... mais dans un sens diamétralement opposé à celui des garderies privées. Pour les garderies sans but lucratif, le règlement proposé par l'office n'irait pas encore assez loin.

5 — **Les députés.** Depuis trois ans et surtout au cours des derniers mois, ils ont été l'objet d'un blitz incroyable de la part des propriétaires de garderies privées. Cette pression politique, ils la déverseront forcément sur le Conseil des ministres.

La pression est telle sur les députés, dans ce dossier particulier, que la ministre déléguée à la Condition féminine devait leur faire parvenir une note, en date du 30 mai. On y lisait notamment:

"... Je sais que de nombreuses garderies à but lucratif vous ont fait des représentations pour vous faire part de leurs inquiétudes face à l'adoption de certains articles du projet de réglementation.

"Je ne peux passer sous silence le fait que l'Association des pro-

priétaires de garderies du Québec répande de nombreuses erreurs, mettant en cause la volonté gouvernementale et l'honnêteté du travail de l'Office des services de garde à l'enfance..."

En dépit de toute une argumentation d'ordre déontologique introduite dans le débat par les parties, il semble clair que la résistance menée par les garderies privées dans cette affaire tient essentiellement à des questions de coût et de profit. Il faut s'offrir "les garderies qu'on peut s'offrir", lance le slogan l'Association des propriétaires de garderies du Québec, qui dénonce les "abus" du projet de règlement.

Pour l'association, "les normes proposées concernant le personnel et l'aménagement des locaux conduiraient les garderies à devoir augmenter leurs coûts d'opération d'au moins 30 pour 100 par rapport aux coûts actuels..."

Selon la réglementation proposée, le nombre d'enfants par membre du personnel de garde ne doit pas dépasser cinq enfants de 17 mois et moins, sept enfants de 18 à 35 mois, huit enfants de trois ans et plus ne fréquentant pas une classe de maternelle ou du primaire, 15 enfants fréquentant une classe du niveau de la maternelle ou du primaire.

En contrepartie, l'association recommande, par membre de personnel de garde en garderie: sept enfants de 17 mois et moins, 12 enfants de 12 à 35 mois et 15 enfants de 3 ans et plus, ne fréquentant pas une classe de la maternelle ou du primaire.

Le même type d'écart intervient en matière de ratio enfant / superficie de locaux, entre le projet de réglementation de l'office et les demandes des garderies privées.

Concernant la qualité du personnel, l'office propose des jalons permettant d'accéder à une meilleure formation des personnes qui oeuvrent dans les garderies en exigeant, sur une période de cinq ans, une attestation d'études collégiales pour un tiers du personnel de garde.

Pour appuyer ses propositions, l'office fait référence aux réglementations existant ailleurs, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis et dans les autres provinces canadiennes. En général, les normes proposées par l'organisme gouvernemental sont ou paritaires ou inférieures à la plupart des normes appliquées ailleurs dans le même domaine.

Quant à la ministre responsable du dossier, Mme Pauline Marois, elle ne semble pas hésiter face aux pressions des propriétaires de garderies privées: "Il faut prendre garde de ne pas régler le sort de 24.000 enfants par le biais des intérêts financiers de 101 propriétaires de garderies privées", écrit-elle dans son mémo aux députés.

C'est dans ce même document d'ailleurs que Mme Marois relève certains abus décelés par les inspecteurs de l'office, dans leur tournée des garderies. Des exemples: un adulte pour 25 enfants de 18 à 36 mois; un seul local pour une capacité de 83 enfants; local de 12 pieds par 18 pour 20 enfants; produits toxiques à la portée des enfants; menu déficient; température de 95 degrés F due à l'absence de fenêtre, etc.

Ces déficiences, semble-t-il, ne constitueraient pas la règle. Elles illustrent néanmoins le caractère d'urgence que veut donner la ministre et l'office à l'adoption d'une première réglementation des garderies au Québec.

VERS L'AN 2000



Le micro-ordinateur commence à faire son entrée dans les écoles du Québec. Aux Etats-Unis, l'université Delaware fait des expériences d'apprentissage de la micro-informatique chez des enfants d'âge préscolaire. Ces quatre petits, tous âgés de moins de cinq ans, sont inscrits à cette expérience qui dure quatre semaines. Nathan, Billy, Ellen et Jessica suivent le doigt du professeur sur l'écran cathodique.

Les ordinateurs à l'école IBM, Comterm et Extraordinateur en tête de liste

Trois compagnies viennent de prendre la tête du peloton dans la course pour l'obtention des contrats d'équipement en micro-ordinateurs des écoles du Québec un marché de \$150,000,000.

Il s'agit du géant américain IBM; de la compagnie à intérêts québécois et arabes Comterm de Pointe-Claire près de Montréal et de la firme québécoise Extraordinateur éventuellement associée au groupe français Matra.

Une lettre du sous-ministre adjoint de l'Éducation, André Rousseau, envoyée le 10 juin aux commissions scolaires qui donneront en septembre le cours ISI (Introduction à la science informatique), identifie en effet ces trois fabricants comme susceptibles de rencontrer les critères retenus par le ministère en matière d'équipement.

Le monde des puces

par Michel SAMSON

Cette missive, dont LE SOLEIL a obtenu copie, a été rendue nécessaire par le retard à finaliser le plan global de l'implantation de la micro-informatique dans les écoles. Elle constitue un guide temporaire pour les 133 écoles secondaires (sur une possibilité d'environ 800) qui plongeront dès septembre dans le monde des "puces".

Le ministère de l'Éducation, écrit M. Rousseau, soumettra prochainement à la consultation des commissions scolaires un plan de développement de la micro-informatique. "Un plan d'action sera

par la suite arrêté au cours de l'automne 1983, duquel découleront, entre autres, les normes d'allocation de ressources établies en conformité avec les règles budgétaires d'immobilisation pour l'année 1983-1984."

En attendant, le sous-ministre annonce une subvention de \$16,000 pour chacune des 133 écoles qui doivent acheter de l'équipement pour septembre.

Dans le but d'assurer le maximum de compatibilité entre l'équipement acquis pour mettre sur pied ces laboratoires et ceux dont la commission scolaire devra se doter ultérieurement dans le cadre de la mise en preuve du plan global d'action, le sous-ministre a ajouté à sa lettre une annexe qui concerne le matériel.

Il s'agit d'une "indication des spécifications techniques qu'il importe de privilégier pour favoriser les solutions à plus long terme que nous vous suggérerons bientôt ainsi qu'une liste des fabricants actuellement en mesure d'offrir des appareils répondant à ces exigences."

La génération des 16 bits est favorisée

Le ministère de l'Éducation favorise l'acquisition de micro-ordinateurs de la nouvelle génération des 16 bits pour les écoles secondaires du Québec.

C'est ce que révèle le sous-ministre André Rousseau dans la lettre qu'il a fait parvenir aux directeurs généraux des commissions scolaires le 10 juin.

A l'heure actuelle, la majorité

des micro-ordinateurs sont de la génération des 8 bits, c'est-à-dire que le microprocesseur (cerveau de l'ordinateur) qui les équipe permet une circulation, entre les différentes composantes, de 8 unités d'information à la fois. Avec la génération des 16 bits, on véhicule le double d'informations ce qui accélère le travail du micro-ordinateur.

D'après les spécifications du

ministère, le micro-ordinateur devra avoir une mémoire minimale de 128k (extensible). Il devra pouvoir être mis en réseau. L'écran permettra un affichage de 24 lignes par 80 colonnes.

Le clavier sera de type Qwerty (bilingue anglais-français). Un minimum de huit appareils autonomes est normalement requis pour dispenser le cours avec une imprimante. L'appareil devra pouvoir supporter les langages, Basic, Logo, Pascal et APL.

La documentation de base, pour l'usager ultime (l'élève) devra être dans la langue d'enseignement de l'élève, soit l'anglais ou le français.

Tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive ou exclusive, le sous-ministre Rousseau précise à la fin de sa lettre que 3 fabricants sont susceptibles de rencontrer ces critères: Extraordinateur-Matra, IBM et Comterm.

Dans le cas d'IBM, l'appareil qui répond aux normes c'est le PC (personnal computer). Comterm ne fabrique pas, à l'heure actuelle, des micro-ordinateurs mais plutôt des terminaux d'ordinateurs compatibles avec l'IBM 3270. Cette

compagnie québécoise qui a un chiffre d'affaires de \$15,000,000 affirme qu'elle pourra rapidement créer un modèle qui répond aux demandes du monde de l'éducation.

La compagnie Extraordinateur fabrique déjà des micros pour les PME. La compagnie de Montréal qui a un chiffre de vente de \$800,000 produira probablement sous licence exclusive, à la fin du mois le micro-ordinateur Axel un 16 bits du groupe français Matra. Le président d'Extraordinateur, Yves Dion, est d'ailleurs parti pour Paris cette semaine afin de régler les derniers détails d'une éventuelle association avec l'important groupe français Matra.

Ces trois compagnies ne sont pas les seules dans le marché des 16 bits. Il y a entre autre deux micro-ordinateurs japonais disponibles au Québec, le Tomcat 1600, qui offre des caractéristiques semblables au PC d'IBM à un coût presque deux fois moins cher et le Nec 8801. On peut nommer aussi les DEC Rainbow 100 de Digital, Nabu, Pixel, Victor, Olivetti et Commodore BS700.

Par ailleurs la compagnie Burroughs qui a décroché depuis 1979

le marché des mini-ordinateurs de gestion dans tout le réseau scolaire québécois a entrepris une vaste campagne publicitaire pour vanter son modèle de micro-ordinateur B-20 dans le domaine de l'enseignement. Une telle campagne illustre l'importance que l'industrie informatique accorde à ce marché.

Québec aide Logidisque

MONTREAL (PC) — La compagnie Logidisque de Montréal s'est vu attribuer jeudi un prêt de \$250,000 par la Société de développement des industries de la culture et des communications (SO-DICC), pour sa production de logiciels originaux en français.

Le ministre des Communications Jean-François Bertrand a annoncé la remise du prêt, jeudi, au siège social de Logidisque, et précisé que la somme contribuera à "créer 10 nouveaux emplois permanents et augmentera de 30 à 70 le nombre d'auteurs travaillant pour cette entreprise".

M. Bertrand s'est dit convaincu que Logidisque possède l'expérience et l'habileté pour "fournir un produit original en langue française" et

c'est pourquoi le gouvernement a tenu à encourager cette double mission.

Logidisque édite les programmes de 70 auteurs québécois. Elle se spécialise dans la production de logiciels en français, compatibles entre autres avec les micro-ordinateurs de marque Apple. Ses logiciels sont destinés aux marchés domestique, scolaire et bureautique.

Le ministre a souligné que cette compagnie, directement liée au secteur de l'informatique et de la bureautique, concrétise un des objectifs promus par le programme de virage technologique du gouvernement, en assurant la présence québécoise dans un domaine de technologie de pointe.

Percée nord-américaine

MONTREAL (PC) — La nouvelle compagnie Les Editions Le Nordais-Logiciel Inc., qui annonçait récemment une entente avec le groupe français Gie-Matra et Hachette, récidive en concluant une entente avec l'un des plus gros éditeurs anglophones de manuels scolaires en Amérique, Houghton Mifflin.

Selon le président de Houghton Mifflin Canada, M. John P. Schram, "il s'agit du plus important contrat signé dans le domaine du didacticiel et du logiciel". Dans un premier temps, Logiciel préparera la traduction et l'adaptation du matériel pour les ordinateurs personnels et complètera par les livres d'ac-

compagnement très bientôt. Ces logiciels sont compatibles avec les produits APPLE IIMB et VIC-20, ainsi que d'autres ordinateurs.

Le président des Editions Le Nordais-Logiciel Inc., M. Pierre Turgeon, a précisé que "l'entente portait d'abord sur 105 programmes de mathématiques conçus au Canada, une première série de 15 s'adressant aux élèves de 6e année et qui sera prête à la fin du mois de juin. Dès l'automne, d'autres programmes seront terminés pour les élèves de 5e et de 4e année et Logiciel prévoit finaliser l'adaptation et la traduction de ces programmes jusqu'au niveau préscolaire en début de 1984.

VENTE DE FERMETURE

ALBERT PARENT FOURRURES

LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI

LIQUIDATION DE TOUT LE STOCK SANS EGARD AU PRIX COUTANT

LOT DE
33 MANTEAUX
ET JAQUETTES
RABAIS DE

50%

ECONOMISEZ 300\$, 500\$, 800\$
et plus sur manteaux de:

vison, peaux allongées
chat sauvage, peaux allongées
castor à long poil
rat musqué

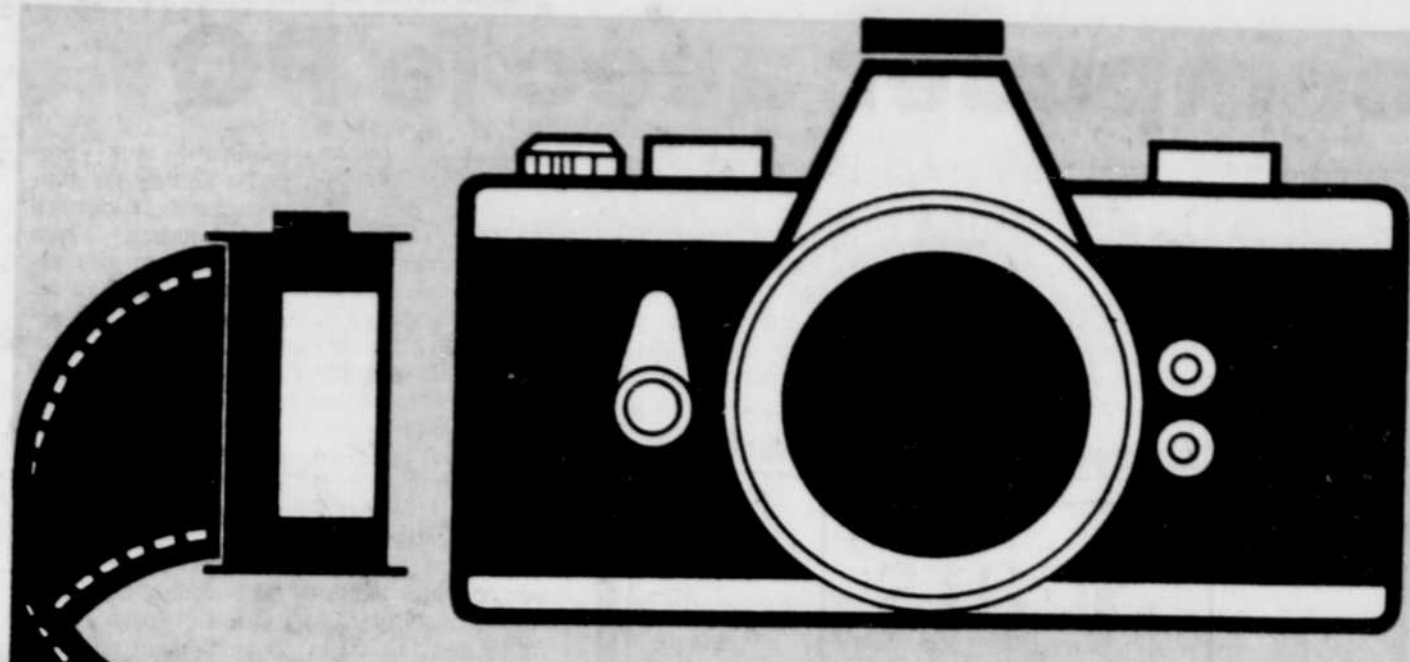
loup-coyotte
loutre à long poil
renard norvégien
etc., etc.

LOT DE
CHAPEAUX, BOAS
GARNITURES, ETC.
RABAIS DE

30% à 50%

- Le magasin Albert Parent Fourrures est situé au 833, avenue Myrand, Ste-Foy.
- Une visite vous convaincra des économies phénoménales sur tout achat.
- Toute vente finale ● Sujet à vente préalable

HEURES D'OUVERTURE:
lundi - 9h à 21h
mardi - 9h à 21h
mercredi - 9h à 21h
jeudi - 9h à 17h



Des prix d'une valeur de
59 000\$

Amateurs de photographie !

Du 18 juin au 28 juillet 1983

PARTICIPEZ AU 45^e CONCOURS INTERNATIONAL DE PHOTOS D'AMATEURS (INSTANTANES) KODAK

GRAND PRIX:

Meilleure photo en noir et blanc OU couleur. Choix de quatre destinations n'importe où dans le monde, pour 2 personnes, plus 1 000\$ d'argent de poche (ou 10 000\$ en argent).

10 000\$

PREMIERS PRIX:

Un prix par catégorie, noir et blanc et couleur. Voyage en Europe pour 2 personnes, plus 500\$ d'argent de poche (ou 5 000\$ en argent).

10 000\$

DEUXIEMES PRIX:

Un prix par catégorie, noir et blanc et couleur. Voyage au Mexique pour 2 personnes, plus 250\$ d'argent de poche (ou 3 000\$ en argent).

6 000\$

TROISIEMES PRIX:

Un prix par catégorie, noir et blanc et couleur. Voyage aux Antilles pour 2 personnes, plus 100\$ d'argent de poche (ou 1 500\$ en argent).

3 000\$

PRIX SPECIAL KODAK:

Un seul prix, catégorie noir et blanc OU couleur. Fabuleux voyage de trois jours pour 2 personnes au nouveau EPCOT Center de Walt Disney World, près d'Orlando, Floride.

PLUS:

10 prix de distinction de 500\$ chacun.

5 000\$

200 mentions spéciales de 100\$ chacune.

20 000\$

Des certificats honorifiques seront remis à tous les finalistes internationaux.

AUSSI: PRIX CANADIENS

(valeur totale de 2 000\$)

Les photos canadiennes n'ayant remporté aucun autre prix au jugement international peuvent mériter l'un des prix suivants:

1 PRIX

pour la meilleure photo canadienne en noir et blanc.

300\$

1 PRIX

pour la meilleure photo canadienne en couleur.

300\$

7 PRIX

de mérite pour photos en noir et blanc.

100\$

7 PRIX

de mérite pour photos en couleur.

100\$



REGLEMENTS:

QUI PEUT PARTICIPER:

Ce concours s'adresse uniquement aux photographes amateurs. Toute personne est éligible, sauf les employés de ce journal et tout individu personnellement engagé dans la fabrication, la vente, la finition commerciale ou l'usage professionnel d'articles photographiques.

COMMENT PARTICIPER:

Très facile! Il suffit de choisir quelques-unes de vos meilleures photos en noir et blanc, couleur ou diapositives et de nous les faire parvenir. Pour éviter toute confusion, chaque photo doit être identifiée et signée. Ces photos ne devront avoir été soumises à aucun autre concours auparavant, ni être inscrites à un autre concours pendant la durée de celui-ci. Il n'y a aucune restriction quant au nombre de photos pouvant être soumises.

QUELLE SORTE DE PHOTOS CHOISIR:

Les meilleures photos, les plus originales, les plus "instantanées". Des photos prises sur le vif, des situations cocasses, inusitées, amusantes, des paysages, des portraits touchants, humains, bref toutes les photos susceptibles d'éveiller l'intérêt par leur originalité, leur qualité. Ce n'est pas

un concours de photos artistiques, mais d'instantanés. Elles peuvent avoir été prises avec toutes marques d'appareils et de films. Aucun montage, composition, superposition et retouches faites au négatif ne seront acceptés. Les photos doivent avoir été prises après le 1er juillet 1982.

QUI JUGE:

Une sélection de quatre photos dans les catégories couleur et noir et blanc est effectuée par des amateurs indépendants recrutés parmi les employés du Soleil et des professionnels de Québec. Ces quatre meilleures photos de la catégorie couleur, ainsi que deux photos de la catégorie noir et blanc sont alors envoyées au jugement international après avoir été traitées par des experts de Kodak. Dans le passé, plusieurs grands prix internationaux ont été remportés par des lecteurs du Soleil et chaque année, plusieurs certificats de mérite canadiens ou internationaux sont décernés. Le jugement local se fera durant la semaine du 15 août 1983.

SI VOUS ETES CHOISI(E):

Si l'une de vos photos devait être sélectionnée pour le jugement international, LE SOLEIL vous demandera de fournir le négatif original ou la diapositive ayant servi à la réalisation de la photo et de signer un formulaire l'autorisant à utiliser cette der-

nière à des fins de publication. Si des personnes apparaissent de façon identifiable sur l'une des photos sélectionnées, elles devront également consentir à voir leur photo ainsi utilisée. Les gagnants seront avisés et recevront leur prix par la poste. Les participants ne peuvent gagner plus d'un prix aux jugements local et international.

DROITS:

Canadian Kodak et Le Soleil ont payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.



Avis aux participants:

Cette année, les photos et diapositives ne seront pas retournées. Nous vous invitons à nous faire parvenir des duplicatas.

PRIX LE SOLEIL

Les photographies sélectionnées par Le Soleil remportent les prix suivants dans chacune des catégories, noir et blanc et couleur, soit une valeur de 750\$.

1er PRIX:	200\$	2e PRIX:	100\$
3e PRIX:	50\$	4e PRIX:	25\$

Pour participer au concours, envoyez vos photos en noir et blanc, couleur ou diapositives (pas vos négatifs) avant le 31 juillet. Chacune de vos photos doit être parfaitement identifiée. Adressez le tout comme suit:

Concours de photographie LE SOLEIL

390, rue St-Vallier est, Québec, Qué. G1K 7J6

Mulroney est prêt à composer avec le PQ

par J.-Jacques SAMSON

Brian Mulroney, promet de rétablir un fédéralisme coopératif avec le gouvernement

du Québec, s'il est porté au pouvoir à Ottawa, même si le jour venu, il livrera une lut-

te "dans toutes les rues et les ruelles" du Québec contre l'option souverainiste du gou-

vernement Lévesque. C'est ce qu'a expliqué cette semaine M. Mulroney, au cours d'une entrevue au SOLEIL.

M. Mulroney entrevoit même la possibilité "d'un degré de collaboration historique

dans les domaines bilatéraux."

"Que ce soit l'expansion économique régionale; l'agriculture avec Jean Garon; la main-d'oeuvre avec Pierre Marois; la recherche et le développement qui sont

mes chevaux de bataille depuis longtemps; les questions d'énergie avec Yves Duhaime; il y a une foule de dossiers importants qu'on peut débloquer ensemble, en respectant le principe que mon ad-

versaire a une option constitutionnelle qui ne m'est pas acceptable."

Le gouvernement du Québec a été dûment élu par la population, poursuit M. Mulroney et il est très possible d'être à la fois contre son option constitutionnelle mais en même temps nettement en faveur d'une collaboration fructueuse dans les secteurs couverts par les ententes bilatérales.

"Cela me fait de la peine lorsque je vois le Québec privé d'une opportunité ou d'un emploi qui lui revient", dit-il. Il y a un obstacle dans les relations Ottawa-Québec au niveau constitutionnel, cela est une réalité, poursuit le chef conservateur, mais on compose toujours dans la vie avec ce type de réalités. L'une de ces réalités est que les Québécois doivent travailler, manger et avoir des emplois ouverts pour les jeunes.

M. Mulroney ne croit pas que son approche soit suffisante pour noyer dans l'esprit des Québécois l'option souverainiste proposée par le gouvernement Lévesque, mais en attendant le moment plus propice pour une reprise du débat constitutionnel, ou le moment d'un affrontement ouvert, "on ne doit pas s'asseoir mutuellement sur des bancs de neige mais progresser".

"On se donnerait la main en disant: on peut avoir des divergences de vues fondamentales sur la question nationale, enchaîne M. Mulroney, mais cela ne devrait pas nous empêcher comme Québécois de travailler ensemble pour débloquer une série de dossiers prometteurs pour les jeunes et pour les chômeurs."

Le respect des règles établies

M. Mulroney revient à son vocabulaire de négociateur dans le monde ouvrier pour soutenir que cont-

rairement aux précédés actuels du gouvernement Trudeau, il s'en tiendrait à un strict respect des règles définies dans les relations Ottawa-Québec, s'il devient chef du gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Québec est dûment élu pour représenter la population, reprend-il, et c'est avec ce gouvernement que je vais faire affaire, même s'il estime pas personnellement efficaces les traditionnelles relations bilatérales.

M. Mulroney ne s'est jamais rangé parmi ceux qui expriment un préjugé favorable aux Québécois.

Quelles garanties détiendront les Québécois qu'ils auront leur juste part face au lobby de huit premiers ministres provinciaux conservateurs?

On n'a jamais eu un Québécois à la tête de ce parti et j'ai bien l'intention d'exercer l'influence dont jouit le chef du parti ou le premier ministre dans les décisions importantes, ne peut que promettre M. Mulroney, en disant sur le "fair play". "Il faut que les Québécois sentent que s'ils ne gagnent pas toujours, ils ont leur juste part. Qu'ils ne se font pas passer au cash, lorsqu'intervient un pouvoir discrétionnaire à la direction du pays, dans l'octroi de contrats aussi importants que ceux de la construction des frégates pour le ministère de la Défense, ou des re-

tombeés des chasseurs F-18."

Cominco en grève

TRAIL, C.-B. (PC) — Les 4,400 travailleurs de la société Cominco de Trail et de Kimberley ont débrayé, lundi matin, après avoir échoué dans leurs tentatives de renouvellement de la convention collective.

Il s'agit de la première grève depuis 1974.



URGENT

Avons besoin urgent d'agents pour réseau de distribution au Québec dans un rayon immédiat de 75 milles du centre-ville de Québec pour la mise en marché de cartes de membre de la Compagnie Télé-Réfrigération 443 Inc.

(Dépanneurs, casse-croûte, tabagies, etc.)

Ces cartes de membre vous seront livrées en bloc de cinquante (50) par établissement en consignation sans aucun déboursé de votre part; vous pourrez retenir, de plein droit et en tout temps, une commission de 1 \$ par carte vendue aux consommateurs, sans obligation de vendre ladite carte.

Par l'entremise des media écrits ainsi que par la radio, dirigerons nos clients dans vos établissements commerciaux pour augmenter votre potentiel d'affaires dans votre intérêt.

Informez-vous, composez le **842-7689**

Frais d'appel interurbain acceptés.

LE PROJET DU SIÈCLE FINIES LES MAUVAISES SURPRISES

en vous procurant votre carte de membre annuelle au coût minime de 6,50\$

SERVICE EXCLUSIF

Télé Réfrigération, compagnie oeuvrant dans la réparation d'appareils ménagers, tels que téléviseur couleur, magnétoscope, caméra, système de son, réfrigérateur, congélateur, air climatisé, cuisinière électrique... vous propose un service unique en son genre.

Pour 6,50\$ annuellement, vous disposez des privilèges suivants:

- premier appel de service à domicile gratuit; vous économisez entre 15,00\$ et 30,00\$ sur le premier service.
- appels de service à domicile subséquents 5,00\$
- coûts de réparation supérieurs à 50,00\$, estimation écrite gratuite (réparation non obligatoire);
- coûts de réparation inférieurs à 50,00\$, frais de 9,95\$ exigibles, pour estimation écrite, si la réparation est refusée;
- service gratuit d'orientation pour l'achat d'appareils ménagers;
- service 24 heures par jour, 6 jours par semaine, au même taux horaire: 23,00\$;
- pour toute réparation, un tarif minimum de 23,00\$ l'heure est facturé (pièces en sus).

La compagnie Télé-Réfrigération 443 Inc. se réserve le droit d'annuler en tout temps et sans préavis, les privilèges rattachés à cette présente carte de membre, moyennant le remboursement au prorata de cette dernière.

Un service exclusif, conforme aux articles 182 à 189 de la Loi sur la protection du consommateur du Québec.

Je désire recevoir une carte de membre du service Télé Réfrigération, au montant de 6,50\$ annuellement.

COUPON A RETOURNER

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TEL _____

Vous trouverez ci-joint un chèque au mandat-poste au montant de 6,50\$ couvrant les frais d'adhésion pour une période de 1 an.

Veuillez retourner ce coupon à: TELE-REFRIGERATION 443 Inc.
C.P. 86, 443, boulevard Valcartier, Loretteville G2B 3W7
Tél.: (418) 842-7689

Votre carte vous sera retournée par le retour du courrier

Sears

• Place Fleur de Lys • Place Laurier

Charme et beauté

Cours de perfectionnement pour jeunes filles de 13 à 18 ans



Série de 8 cours pour jeunes filles: étude des formes et couleurs, maquillage, coiffure et manucure, démarche et maintien, mode et garde-robe, étiquette.

1 cours par semaine, débutant.

le jeudi 7 juillet à Fleur de Lys, jusqu'au 25 août 1983, le vendredi 8 juillet, à Place Laurier, jusqu'au 26 août 1983.

Les cours sont d'une durée de 2 heures, soit de 7 à 9 heures.

Coût: \$30,00 par personne

Inscriptions limitées

Pour informations et inscriptions:

529-9861, poste 2357

Détenteur d'un permis de culture personnelle: # 669589

QUÉBEC 83 ÉLECTIONS PARTIELLES

20 JUIN

Charlesbourg/Saguenay/Saint-Jacques

avis

à toute personne ayant l'intention de voter sans droit

- Commets une infraction:
- quiconque vote plus d'une fois à une même élection;
 - quiconque vote sans en avoir le droit;
 - quiconque vote ou tente de voter en prenant faussement les nom et qualité d'un électeur ou en empruntant le nom d'une personne fictive ou décédée.

Toute personne qui contrevient à ces dispositions est passible des peines prévues par la Loi.

aux commissions scolaires et aux institutions d'enseignement

Le jour du scrutin est jour de congé dans toute institution d'enseignement publique située dans une circonscription électorale où se tient une élection.

Toute institution d'enseignement doit, le jour du scrutin, donner congé aux étudiants qui sont électeurs.

aux employeurs

L'employeur doit accorder à l'électeur à son emploi, pendant les heures d'ouverture des bureaux de vote, au moins 4 heures consécutives pour voter, sans tenir compte du temps normalement accordé pour les repas.

Aucune déduction de salaire ni aucune sanction ne peut être imposée à l'employé en raison de ce congé. L'employeur qui contrevient à cet article commet une infraction et est passible des peines prévues par la Loi.

Les bureaux de vote seront ouverts de 10h à 20h, le 20 juin, jour du scrutin.

Pour de plus de renseignements, composez SANS FRAIS: 1-800-463-4378 (de 9h à 22h, du lundi au dimanche inclusivement)



parce qu'un vote, ça compte

tenue d'un scrutin

financement des partis politiques

carte électorale

Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.

Le secourisme magnymontois a 40 ans

par Pierre ASSELIN

MONTMAGNY — Devenu centenaire, cette année, le secourisme canadien s'est implanté, de façon spéciale, dans la région de Montmagny où l'Ambulance Saint-Jean, qui fête demain ses 40 années d'existence, incarne encore la sécurité dans toutes les manifestations publiques.

La "Division 202", puisque c'est son nom, est l'une des mieux organisées de la province, affirme son surintendant, Léandre Chabot, qui a oeuvré pendant plus de 32 ans au sein de cet organisme. Comme il le raconte, les ambulanciers ne font pas qu'un obscur travail de prévention:

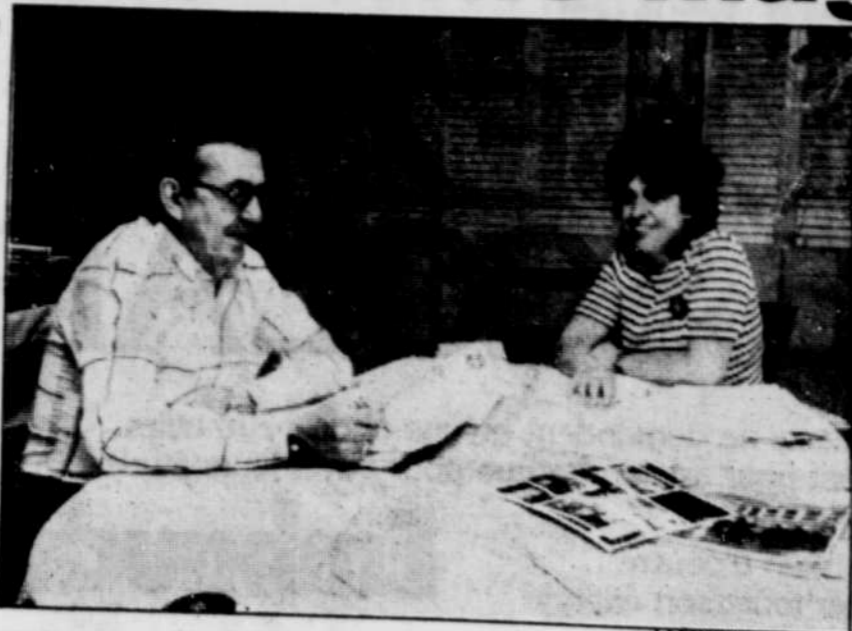
"J'ai vécu trois déraillements dans ma vie, dont deux en tant qu'ambulancier. Le pire s'est produit au milieu des années 50; un train de passagers avait pris un mauvais embranchement; il avait foncé directement dans la "freight shed" (entrepôt de marchandises) du CN. Le pire c'est que l'entrepôt contenait des caisses de dynamite. Il nous a fallu ramasser tous les bâtons éparpillés un peu partout, mais heureusement, aucun n'a explosé. Mais un accident comme ça te reste marqué dans la mémoire; la bouilloire du train avait renversé et brûlé les corps qui étaient restés pris dans l'engin."

Aujourd'hui encore, M. Chabot est réticent à mentionner ces détails, de peur qu'ils n'évoquent de trop durs souvenirs à ceux qui avaient vécu le déraillement.

"Au moins, nous étions bien préparés pour ce genre d'événements, poursuit-il. Si tout le monde réfléchissait trois minutes à tout ce que peut apporter un cours de secourisme, on en donnerait à chaque semaine!"

Rôle essentiel

Au moment de sa



M. Léandre Chabot et Mme Céline Tardif-Pellerin, respectivement surintendant de l'Ambulance Saint-Jean de Montmagny et publiciste des fêtes du 40e.

fondation et jusqu'à la fin des années 60, l'Ambulance Saint-Jean a joué un rôle primordial auprès de la population, surtout à l'époque où la région de Montmagny n'était pas encore dotée d'un hôpital.

"J'en ai transporté des malades en ambulance jusqu'à Québec, rappelle M. Chabot. On faisait le service d'ambulance pour les gens moins fortunés et on assurait aussi les services à domicile. Le but c'était de rendre service à la population, afin de sauver des vies."

Mais depuis 1970, ces deux services sont pour ainsi dire disparus. L'implantation d'un hôpital, la création des centres locaux de services communautaires (CLSC) ainsi que des départements de santé communautaire (DSC) ont pris la relève en quelque sorte.

Secourisme

Sans trop de nostalgie, les ambulanciers magnymontois se consacrent, aujourd'hui, surtout à assurer la sécurité des foules et à dispenser les cours de secourisme. De 150 à 200 personnes profitent de ces cours chaque année, estime M. Chabot. La Division 202 compte une quarantaine de membres à

l'heure actuelle, ajoute-t-il.

Ainsi, aux dernières olympiades qui réunissaient, voilà quelques semaines, plus de 700 jeunes à Montmagny, les ambulanciers Saint-Jean ont traité près d'une trentaine de cas de blessures mineures ou de maladie. Céline Tardif-Mathurin, publiciste pour les fêtes qui se dérouleront en fin de semaine et

membre de l'Ambulance Saint-Jean, tenait d'ailleurs à préciser que jamais les ambulanciers ne prétendent remplacer un médecin ou poser un acte médical. "Nous nous contentons de donner les premiers soins, ou d'assurer les soins d'urgence", indique-t-elle.

Fêtes

Elle nous explique, par ailleurs, que deux

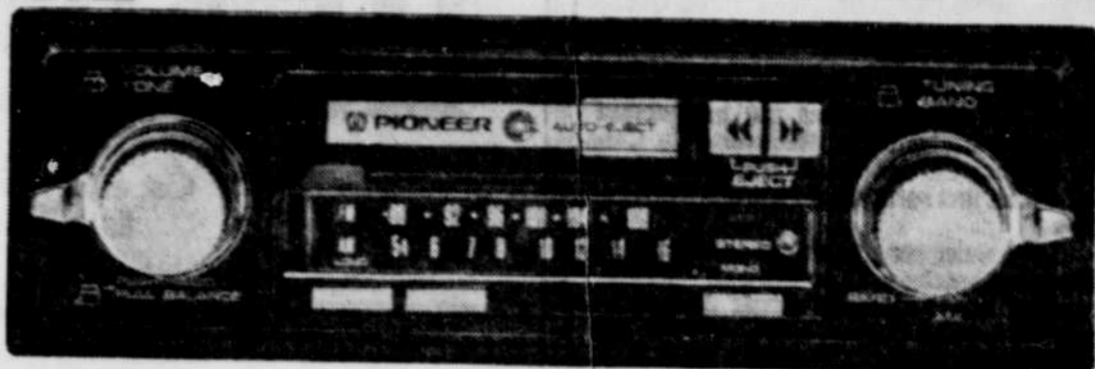
fêtes ont lieu en fin de semaine à Montmagny, pour souligner le travail des ambulanciers.

La "Division 202" fête, aujourd'hui, son quarantième anniversaire. Demain, ce sont tous les ambulanciers de la région 03 qui se donnent rendez-vous à Montmagny, pour fêter le centième anniversaire du premier cours de secourisme donné au Canada. Plus de 2,000 personnes sont attendues à cet événement.

Les participants en profiteront pour souligner le travail de M. Marcellin Gamache, qui a consacré sa vie à cet organisme. "On ne peut pas parler de quarantième sans parler de lui", note M. Chabot.

Ce dernier, lorsqu'on lui demande les raisons de son engagement dans ce mouvement, n'hésite pas très longtemps: "D'un côté, c'était utile pour moi, je travaillais en forêt et je voulais savoir comment protéger ma vie; d'un autre côté, j'ai toujours aimé aider les autres..."

PIONEER®



Radio d'auto
AM-FM-Cassette, Stéréo

Lecteur cassette à répétition et éjection automatique. Recherche de séquences. Avance rapide et réembobinage verrouillables.

\$199

STÉRÉAUTO

600, Belvédère, Québec, 527-5644
5585, 1^{ère} Avenue, Charlesbourg, 626-4841
Maintenant 563, Route Trans-Canada, Lévis, 835-1515



GRATUIT! TROIS LITRES DE NOUVEAU KOOL-AID* SUCRÉ SANS SUCRE!



**ACHETEZ-EN UNE BOÎTE,
OBTENEZ-EN UNE DEUXIÈME GRATUITEMENT!**

Lors de votre prochain achat de l'une des cinq saveurs de la nouvelle préparation pour boisson Kool-Aid* sucré sans sucre, donnez le coupon ci-dessous et vous en obtiendrez une boîte gratuite.

Une boîte gratuite, c'est l'équivalent de trois bons gros litres de plus de boisson bien fruitée. Voilà de quoi faire plaisir aux tout-petits...et à toutes les mamans!

COUPON DE MAGASIN

ACHETEZ UNE BOÎTE DE PRÉPARATION POUR BOISSON KOOL-AID* SUCRÉ ET DONNEZ CE COUPON À VOTRE DÉTAILLANT: VOUS RECEVEZ UNE AUTRE BOÎTE GRATUITEMENT!

UNE BOÎTE GRATUITE!

donne 3 litres

Au détaillant General Foods Inc. vous recevrez gratuitement une boîte de préparation pour boisson Kool-Aid sans sucre au prix courant à l'échelle plus de 100 magasins de consommateurs, à la condition que vous ayez reçu ce coupon de votre client à l'achat d'une boîte de préparation pour boisson Kool-Aid sans sucre et que vous lui ayez remis gratuitement une autre boîte de préparation pour boisson Kool-Aid sans sucre.

Toute autre utilisation constitue une fraude. L'omission de fournir sur demande à General Foods Inc. une preuve satisfaisante que vous avez obtenu ces conditions, pourra annuler le coupon. Tous les coupons soumis pour remboursement deviennent la propriété de General Foods Inc. Pour remboursement, proulez les coupons à: General Foods Inc., C.P. 3000, Saint-Jean, N.-B. E2L 4L3.

Date d'expiration: le 16 juillet 1983

* Marques déposées de General Foods Inc.

741J0297029H

La préparation pour boisson Kool-Aid sans sucre convient aux régimes à teneur réduite en glucides.

* Marques déposées de General Foods Inc.

CLINIQUE D'OPTOMETRIE DE LORETTEVILLE
Examen de la vue
Verres de contact
Lunettes

Dr René Rhéaume, O.D., optométriste
167, boul. Valcartier, Loretteville
842-8408

ESPACES A BUREAUX

Jusqu'à 8 bureaux, ou en partie
Chauffés, climatisés, face au Colisée

Jour: 522-2084

CORRECTIONS

Dans le cahier "Vente Achats-succès de l'été chez Eaton", en vigueur à compter du samedi 18 juin jusqu'au 12 juillet. Veuillez accorder un délai de 2 semaines pour la livraison l'article suivant:

Page 21-21H Fourre-tout à l'emblème du Canada. Prix Eaton 6.39 ch.

Veuillez accorder un délai de 3 semaines pour la livraison des articles suivants:

Page 7-7E Ballerines en toile. Prix Eaton 9.99 la paire.

Page 12-12A à 12A3 Ensemble, canapé, fauteuil et causeuse de Sklar.

Page 13-13A1 à 13A4 Ensemble contemporain à dossier haut, canapé, fauteuil et pouf. Veuillez accorder un délai de 12 semaines pour la livraison.

Page 32-32P Seau à glace à bouteille de vin. Cet article n'est pas offert.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient occasionné par ces erreurs.

EATON

3e congrès à St-Malo

Plus de 170 Québécois sont attendus à Saint-Malo, du 30 juin au 3 juillet, pour le troisième congrès international des Associations Québec-France et France-Québec qui devrait réunir près de 600 personnes.

Les activités du congrès se tiendront dans l'esprit des manifestations qui marqueront le 450e anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier. Les organisateurs veulent que ce soit une sorte de prélude aux festivités de 1984.

Le premier congrès de ces associations non gouvernementales avait eu lieu à La Rochelle, il y a quatre ans. Le second s'était déroulé à l'université Laval, à Québec, et le quatrième, dont le lieu et la date seront déterminés à Saint-Malo, se tiendra au Québec dans deux ans.

De nombreuses personnalités françaises et québécoises prendront part à la fête à l'occasion du dîner officiel qui aura lieu le samedi 2 juillet, après deux jours de débats et tables rondes. On attend en particulier le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Jacques-Yvan Morin; le délégué général du Québec à Paris, M. Yves Michaud; le ministre délégué auprès du premier ministre de France, M. André Labarère et la maire de Saint-Malo, M. Marcel Blanchet.

Outre les débats du congrès axé sur le thème "relations franco-québécoises, dynamisme et développement", des activités de détente auront lieu: spectacles de variétés avec Pauline Julien et Marc Vincent, expositions, excursions et visite de la maison de campagne de Jacques Cartier.

Les deux présidents des associations, MM. Emile Roberge et Paul de Blociszewski lanceront les débats qui se dérouleront dans différents ateliers. Ils rappellent tous deux qu'ils veulent faire du congrès non seulement un temps de discussions et de réflexion mais aussi une véritable fête.

Enfin, soulignons que l'Association Québec-France compte 2,200 membres dans 14 sections régionales et l'Association France Québec, 4,500 dans 45 sections régionales.

Laval offre des nouveaux cours

(D'après PC) — L'université Laval offrira dès la rentrée de septembre, 11 nouveaux certificats dans le but de favoriser l'accès des adultes à l'université.

Les programmes de ces certificats toucheront des domaines aussi variés que l'administration, les arts plastiques, la consommation, la théologie et le génie génétique.

Il sera possible également de s'inscrire à des programmes de sciences comptables, de droit, de création littéraire, d'informatique, d'éducation morale et de français langue seconde.

L'horaire des activités variera selon les programmes et plusieurs cours seront offerts le soir.

Cet été UTILISEZ L'ÉNERGIE SCOLAIRE

Cet été encore, des milliers d'étudiants ne demandent qu'une chose: être utiles. Ils ont besoin de travailler autant pour apprendre que pour payer leurs études.

Chefs d'entreprises, organismes à but non lucratif, commerçants, particuliers, utilisez cette main-d'oeuvre saisonnière qui est prête à consacrer toute son énergie à accomplir les tâches, quelles qu'elles soient, que vous jugez nécessaires.

Embaucher un étudiant, c'est participer au développement de la force vive de demain.

Adressez-vous à un Centre d'Emploi du Canada ou à un Centre d'Emploi du Canada pour étudiants.

Embauchez un étudiant



Emploi et
Immigration Canada

Employment and
Immigration Canada

Lloyd Axworthy, Ministre

Lloyd Axworthy, Minister

Canada

**GAGNEZ
L'UNE DES 10 SEMAINES
DE VACANCES "EN
FAMILLE" à OLD ORCHARD**



AU LUXUEUX
CONDOMINIUM, LE

Brungwick



Le Soleil désire remercier ses fidèles abonnés. Vous n'avez aucune exigence à rencontrer, sauf être un abonné du Soleil (i.e. recevoir Le Soleil à domicile). Aucun coupon à remplir, aucun formulaire à compléter.

Si vous êtes abonné depuis plus de 4 semaines au moment du tirage, vous recevrez en plus 100\$ en argent de poche.

Chaque semaine, entre le 2 juillet et le 10 septembre 1983, un couple ou une famille gagnante pourra passer une semaine à Old Orchard Beach, au tout nouveau condominium Le Brunswick, situé sur la plage, dans un appartement de 4½ pièces (incluant cuisine avec poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, broyeur-compacteur à déchets, lessiveuse-sécheuse, service de femme de chambre).

Pour participer, il suffit d'être abonné au Soleil. Chaque semaine, à compter du 17 juin, Le Soleil procédera par tirage au sort parmi la liste de ses abonnés.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Chaque semaine à compter du 17 juin LE SOLEIL pigera un nom parmi ses abonnés. La personne dont le nom a été pigé gagnera un séjour d'une semaine au condominium LE BRUNSWICK à Old Orchard Beach.
2. Les seules personnes éligibles sont les abonnés du SOLEIL (i.e. les personnes qui reçoivent LE SOLEIL à domicile).
3. La personne dont le nom a été pigé se verra offrir 1 semaine de vacances et une date de vacances. Le prix n'est pas transférable et les dates ne peuvent être changées. Aucun dédommagement ne sera accordé si le gagnant ne peut se prévaloir de son prix.
4. L'appartement de luxe ne peut être occupé que par 2 adultes accompagnés de leurs enfants jusqu'à un maximum de 6 personnes.

**ABONNEZ-VOUS POUR LE
PROCHAIN TIRAGE**

A Québec, composez **647-3333**

A l'extérieur de Québec, composez sans frais le **1-800-463-2838**

LE SOLEIL

PAS DE VACANCES POUR LES PRIX!

Pour les futurs p'tits économes



SHAMPOING POUR BÉBÉS JOHNSON'S
cont. 550 ml

3,29\$

POUDRE POUR BÉBÉS JOHNSON'S
bte 400 g

2,49\$

COUCHES JETABLES AVEC FRONCES PAMPERS

de nuit, paquet 22 super-absorbantes, paquet 24 de jour, paquet 30

3,87\$

Nouveau-né paquet 48

5,79\$

Premier Pas Plus paquet 40

9,99\$

CÉRÉALE PABLUM
Mixtes ou Sobee, bte 454 g

2,29\$

HUILE POUR BÉBÉS BABY'S OWN
cont. plastique 220 ml

2,29\$



CURE-OREILLES Q-TIPS
bte 400

2,69\$

COMPRIMÉS POUR ENFANTS ASPIRIN
cont. 24

69¢

SAVON POUR BÉBÉS BABY'S OWN
paquet 4 pains

1,29\$

DÉBARBOUILLETES POUR BÉBÉS BABY FRESH
cont. 80

3,49\$

PRÉPARATION POUR NOURRISSONS ENFALAC
liquide concentré, cont. 425 ml

ch. **1,09\$**

caisse de 24

26,16\$

Les prix annoncés dans cette page sont en vigueur dans tous les magasins de vos maîtres épicier Metro du lundi 20 juin au samedi 25 juin 1983 jusqu'à 17h00. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Il est possible que certains articles ne soient plus disponibles. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander un bon d'achat différé. Pas de vente aux marchands. Photos à titre indicatif seulement. Nos magasins seront fermés vendredi le 24 juin. Ils ouvriront samedi le 25 juin. Surveillez nos pages de prix spéciaux mardi le 21 juin dans ce journal.



1933



1983



Maheu & Maheu inc.

les pionniers
de l'extermination,
remercie tous ses clients

pour leur encouragement, leur confiance
et leur fidélité pendant ce demi-siècle

Pour célébrer cet événement, Maheu & Maheu inc.

accordera 25% d'escompte

sur les produits: Air Guard, Bell Lab., Gardex, Green cross, Myst-Air et Wilson

Cette offre est valide les 20 et 21 juin 83 aux succursales:

- | | | | | | | |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Maheu & Maheu inc.
319, Dupont
Québec | Maheu & Maheu inc.
Saint-Phillibert
Beauce | Maheu & Maheu inc.
4162, Legardeur
Jonquièrre | Maheu & Maheu inc.
18, Laure-Conan
St-David | Maheu & Maheu inc.
495, boul. St-Germain O.
Rimouski | Maheu & Maheu inc.
4090, Place Dargis
Trois-Rivières | Maheu & Maheu inc.
1077, Figaro
St-Jean-Christostome |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|

Avec les compliments des principaux fournisseurs de
Maheu & Maheu inc.

Joyeux Anniversaire !

AIR GUARD CONTROL OF CANADA LTD.
26, Waterman Ave.
Toronto, Ontario

MANUFACTURIER DES
PROPULSEURS A INSECTICIDES
EN AEROSOL "KONK"

Félicitations!

GARDEX

GARDEX CHEMICALS LTD.
LES PRODUITS CHIMIQUES
GARDEX LTEE

4184, boul. Thimiens
Ville St-Laurent, Montréal

Félicitations à toute l'Equipe de Maheu & Maheu Inc.

Interconnexion St-Laurent Inc.

650, Graham Bell (suite 4.) Ste-Foy (418) 683-2704 4004, Wellington Montréal (514) 766-5776

Joyeux 50e!

MYSTO INC. **PRODUITS MYST-AIR MYST-AIR MYST-AIR**

Depuis 1917

pour un environnement plus sain

Longue vie!

Bell Laboratories, Inc.
3699, Kinsman Blvd., Madison WI, USA

Manufacturier de rongeuricides

wilson

LABORATOIRES WILSON INC.
36, rue Head, Dundas, Ontario

DRIONE INSECTICIDE POUR LES INSECTES RAMPANTS

Heureux 50e

Longue vie à Maheu & Maheu Inc.!

BENOIT LAFLEUR
Assureur-vie

8435, Trudelle, Charlesbourg
Bur.: 627-3550 Rés.: 626-0320

Joyeux 50e Anniversaire à la firme Maheu & Maheu Inc.

ESSO

PETROLES ESSO CANADA

POISSANT RICHARD

Avec les hommages de Michel Côté, ca
Bureau 800
410, boul. Charest est, Québec

Félicitations!

Ks

KEMSAN INC.

MONTREAL - QUEBEC

On n'a pas tous les jours 50 ans La Banque de Montréal rend hommage aux 50 ans de présence de Maheu & Maheu Inc. à Québec

Banque de Montréal
La Première Banque Canadienne
701, rue St-Joseph est, St-Roch Québec

Félicitations pour votre 50e Anniversaire!

J.R. BERUBE Enr. & G.J. ERNEST COTE Inc.
Courtiers en Assurance
310, rue St-Vallier est, Québec Tél.: 529-0131

GREEN CROSS

PRODUITS GREEN CROSS
division de
CIBA-GEIGY CANADA Ltée
205, boul. Bouchard Dorval

Bravo à l'Entreprise Maheu & Maheu Inc.!

Félicitations et longue vie à Maheu & Maheu Inc.!

EUGENE LAVOIE Inc.
Courtiers d'Assurances agréés
580, Grande Allée est suite 500, Québec 529-9161

Nos plus sincères félicitations!

caisse populaire québec-est
510, rue St-François-est Québec